Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211407556-20260901-D86-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/09/2026

DELIBERATION N° 86 /2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE VILLERVILLE

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le 1er septembre, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT,** Maire.

DATE DE CONVOCATION
21 août 2026

DATE D'AFFICHAGE
24 août 2026

ETAIENT PRESENTS : Mme Florence **BOURSIN** - Mme Véronique **CARDON** - Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Corinne **DROUEN** - Madame Catherine **DUMOUCHEL** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Monsieur Jean-Sébastien **GLO** - Mme Céline **HALGATTE** - Monsieur Rémy **PAPOZ** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF.**

EXCUSÉS : Mme Marie-Madeleine BOISANFRAY-PORQUET donne pouvoir à Mme Corinne DROUEN, M Olivier HERRNBERGER donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M Jacques LE BORGNE donne pouvoir à Mme Catherine DUMOUCHEL, Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY donne pouvoir à Monsieur Éric ESTRIER,

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	11
Votants	15

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Mme Céline HALGATTE.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE DE DEAUVILLE
Rapport des mandataires - Année 2025

Aux termes des dispositions des articles L. 1524-51 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié pour entrer en vigueur le 1er aout 2023, les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

Ce rapport, dont le contenu est précisé en détail par l'article D1524-7 du même code, issu du décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022, comporte :

- Des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts et d'actionnariat.
- Des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux, etc.
-L'état des relations entre la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et la société
-La description des principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel.
- L'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société et une information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet.

- Les modalités d'exercice du contrôle analogue, pour les sociétés publiques locales.
- Le bilan de la gouvernance des élus.

Eu égard à ce qui précède, et si vous en êtes d'accord, nous demandons au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport annuel des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SPL, remis en mairie le 4 août 2026, ci-dessus exposé.

Nous vous remercions de bien vouloir délibérer sur les actions de vos représentants au sein de la SPL et sur les actions de cette dernière.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une réunion soit organisée afin d'échanger sur les différentes missions de la SPL.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2025 des mandataires au Conseil Municipal ci-dessus exposé.

SOLLICITE une réunion avec le Président de la SPL afin d'échanger sur leurs différentes missions.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire
Michel MARESCOT

MAIRIE DE VILLERVILLE
14 (Calvados)